

Rwanda : HRW appelle à la justice pour les réfugiés tués

Human Rights Watch, le 23 février 2019 Rwanda : Un an plus tard, aucune justice pour les meurtres de réfugiés La police a tué au moins 12 personnes (Nairobi) Les autorités rwandaises n'ont pas publié les résultats de leur enquête sur la mort par balle de 12 réfugiés dans l'ouest du Rwanda le 22 février 2018, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Un an après les meurtres, les autorités n'ont pas révélé le nombre de personnes tuées, ni identifié en justice les responsables de l'usage excessif de la force. À

La police rwandaise a tiré des balles sur des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo qui manifestaient devant le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le district de Karongi, Province de l'Ouest, le 22 février 2018, tuant au moins huit personnes sur le champ. Le même jour, une autre personne est décédée des suites de ses blessures, et deux femmes enceintes qui avaient fui la fusillade ont fait une fausse couche. À Kiziba, la police chargée de garder le camp de réfugiés a tué trois personnes alors qu'elles tentaient de partir aider les manifestants blessés, selon un témoin. « Il ne peut y avoir aucune justification pour tirer sur des manifestants non armés », a déclaré Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale à Human Rights Watch. Le gouvernement rwandais prétend que les tombes des victimes en refusant de reconnaître le nombre de personnes tuées et d'exiger que les responsables rendent des comptes. Au cours de l'année écoulée, Human Rights Watch mené des entretiens individuels avec six survivants, cinq membres de familles de survivants ou de victimes, trois sources au Rwanda qui disposent d'informations sur les affaires judiciaires et un représentant du HCR. Les manifestations ont commencé après que le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont annoncé en janvier 2018 qu'ils réduiraient les rations alimentaires de 25 % en raison de restrictions budgétaires, notamment à Kiziba, qui accueille plus de 17 000 réfugiés congolais. L'allocation alimentaire a ensuite été ramenée de 7 600 RWF (environ USD) à 5 700 RWF (environ 6,70 USD) par personne et par mois. Trois à quatre mille réfugiés ont quitté Kiziba le 20 février et ont marché pendant plusieurs heures pour se rassembler devant le bureau du HCR dans le district de Karongi et manifester contre la réduction des rations alimentaires. La police a tiré des balles pour disperser la foule alors que les réfugiés se dirigeaient vers Karongi, blessant l'un d'entre eux. Le 21 février, devant le bureau du HCR, un agent de police muni d'un mégaphone s'est adressé à la foule de réfugiés, déclarant que les femmes devraient être séparées des hommes et ne pas prendre part au conflit. Le 22 février, la police a encerclé le camp et a de nouveau demandé aux manifestants qui se trouvaient devant le bureau du HCR de séparer les femmes et les enfants des hommes. Les réfugiés ont refusé. « Après que nous avons crié "Non ! Je n'ai jamais vu du gaz lacrymogène", OK, ils nous ont retourné au camp », a expliqué un survivant à Human Rights Watch. « Mais ensuite, j'ai entendu des balles et je savais que c'était différent. J'ai vu des cadavres et j'ai couru dans la brousse. » Dans une déclaration publiée sur son site web le 23 février, la police rwandaise a indiqué que 20 réfugiés avaient été blessés et que cinq d'entre eux ont succombé à leurs blessures. La Commission nationale des droits de la personne (National Commission for Human Rights, NCHR) au Rwanda, qui est étroitement liée au gouvernement, a ouvert une enquête le 23 février, mais n'a toujours pas publié de rapport. La Commission a étouffé des violations commises par le gouvernement par le passé. Theos Badege, alors porte-parole de la police, a déclaré aux médias le 23 février que les réfugiés avaient été mis en garde, avaient provoqué la police et leur avaient lancé des projectiles. « Il est difficile de savoir que lorsque quelqu'un perturbe l'ordre public, il ne contredit pas les conséquences de ses actes », a-t-il affirmé. La police rwandaise a signalé que sept policiers avaient été blessés. Bien que quelques manifestants et un représentant du HCR aient dit avoir vu quelques hommes jeter des pierres le 22 février, ce même représentant du HCR a confirmé à Human Rights Watch qu'aucun des manifestants ne portait d'armes. Le 13 mars 2018, lors d'une conférence de presse, Louise Mushikiwabo, alors ministre des Affaires étrangères et actuelle Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a accusé les réfugiés de monter une révolte et de se montrer extrêmement violents et d'essayer de prendre des otages. Si les réfugiés ont bloqué temporairement la porte du HCR entre le 22 février, Human Rights Watch n'a pas pu confirmer l'allégation selon laquelle des réfugiés auraient tenté de renverser le régime des citoyens rwandais, des membres du HCR ou des membres de la police. La Police nationale rwandaise a arrêté plus de 60 réfugiés entre février et mai 2018, et les a inculpés de participation à des manifestations publiques illégales, de violences envers les autorités publiques, de rébellion et d'attaque à la force obligatoire des lois. Certains ont également été inculpés de « [p]ropagation [d] affirmations mensongères en vue de provoquer l'hostilité de l'opinion internationale vis-à-vis de l'Etat Rwandais ». La police rwandaise est tenue de respecter la vie, l'intégrité physique, la liberté et la sécurité, notamment en évitant l'emploi d'armes à feu, sauf strictement nécessaire et dans la mesure exigée par la légitime défense ou la défense d'autrui contre une menace imminente de mort ou de blessures graves, et lorsque des moyens moins extrêmes sont insuffisants. La police ne peut recourir à la force létale intentionnelle que lorsque cela est strictement nécessaire et contribue à la protection de vies humaines. La police rwandaise doit être formée au Code de conduite des responsables de l'application des lois et aux Principes de base relatifs au recours à la force et aux armes à feu par les responsables de l'application des lois des Nations Unies, et s'y conformer, selon Human Rights Watch. La Commission nationale des droits de la personne et le ministre de la justice n'ont pas répondu à une demande d'information envoyée par Human Rights Watch le 1er février 2019. « Engager des poursuites contre les réfugiés d'accusés de leurs responsabilités les véritables coupables de violence et d'abus », a conclu Lewis Mudge. « Les autorités rwandaises devraient plutôt veiller à ce que les enquêtes soient indépendantes et exiger des comptes aux policiers responsables des meurtres. » Usage excessif de la force le 22 février 2018 Human Rights Watch s'est entretenu avec six personnes survivantes sur les meurtres commis à Karongi et Kiziba le 22 février 2018. Elles ont expliqué que la police avait eu rapidement recours à la force meurtrière dans des circonstances totalement injustifiées par les actions des manifestants. Certains survivants ont déclaré que les tirs avaient commencé trois à quatre minutes après que la police eut commencé à lancer des gaz lacrymogènes, tandis que d'autres

affirmaient que cela aurait pris jusqu'À 10 minutes. Un rÃ©fugiÃ© a dÃ©clarÃ© : Je me suis lavÃ© les yeux avec de l'eau aprÃ©s qu'ils ont tirÃ© le gaz. Mais quand il est devenu trop Ã©pais, j'ai commencÃ© Ã© courir. Ã© Ce moment-lÃ© , les coups de feu commencÃ©. J'ai supposÃ© que c'Ã©tait en l'air, mais un jeune homme devant moi est tombÃ© raide mort. J'ai couru tout droit vers la forÃªt. J'ai vu trois cadavres alors que je courais. La police a dit que nous Ã©tions armÃ©s, mais ils mentent. La plupart d'entre nous avons levÃ© les mains. Certains hommes ont jetÃ© des pierres, mais une fois que les gaz lacrymogÃ©nes ont Ã©tÃ© dÃ©clenchÃ©s, nous avons commencÃ© Ã© nous Ã©loigner de la zone. Un homme Ã©gÃ©, qui Ã©tait dans le camp de Kiziba le 22 fÃ©vrier, a dÃ©crit les meurtres des rÃ©fugiÃ©s qui tentaient de quitter le camp : Il Ã©tait tard dans la journÃ©e et nous avons commencÃ© Ã© recevoir des messages indiquant que la police avait tirÃ© sur des personnes Ã© Karongi. La police contrÃ©lait une barriÃ©re juste Ã© l'extÃ©rieur du camp, mais certains rÃ©fugiÃ©s ont quand mÃªme tentÃ© de passer. La police les a prÃ©venus Ã© peine une demi-minute avant qu'ils ne leur tirent dessus. J'ai vu un homme plus jeune que je connais, Bizimana, abattu. Nous avons tous Ã©tÃ© choquÃ©s par ce que nous avons vu. La police rwandaise est sans pitiÃ©. Des rÃ©fugiÃ©s ont expliquÃ© Ã© Human Rights Watch que depuis la fusillade, ils avaient Ã©tÃ© intimidÃ©s par les autoritÃ©s locales, et la police leur avait dit de ne pas causer de problÃ©mes ni de dire quoi que ce soit de nÃ©gatif Ã© propos du gouvernement. Un leader des rÃ©fugiÃ©s congolais a dÃ©clarÃ© Ã© Human Rights Watch le 3 mars : Ã© Le gouvernement est en colÃ©re parce que nous avons osÃ© protester. Nous ne pouvons mÃªme pas tenir de petites rÃ©unions sans la permission des autoritÃ©s locales. Ce gouvernement ne nous laissera pas dire ce qui ne va pas dans notre communautÃ©. » Fin avril, la police a renforcÃ© sa prÃ©sence Ã© Kiziba et elle a envoyÃ© des hauts responsables gouvernementaux et de la police pour visiter le camp. Le 1er mai, la police est entrÃ©e dans le camp pour arrÃªter des reprÃ©sentants des rÃ©fugiÃ©s. Quelques rÃ©fugiÃ©s ont jetÃ© des pierres sur les policiers et sur la dÃ©clÃ©ation. La police a rÃ©pondu par des gaz lacrymogÃ©nes et des tirs Ã© balles rÃ©elles, tuant une personne et en blessant plusieurs autres. Ã© La police est venue dans le camp [le 1er mai], et cette fois ils Ã©taient trÃ©s sÃ©rieux », a dÃ©clarÃ© une personne rÃ©fugiÃ©e. Ã© Nous savions qu'ils voulaient arrÃªter notre comitÃ© exÃ©cutif car ils les ont ouvertement traitÃ©s d'ennemis sur radio. La police a dÃ©clenchÃ© des gaz lacrymogÃ©nes et a commencÃ© Ã© tirer. Tout le monde s'est mis Ã© courir, alors j'ai couru et j'ai vu un jeune homme qui avait Ã©tÃ© tuÃ©. » Lors d'une confÃ©rence de presse Ã© GenÃ©ve le 4 mai, le HCR a indiquÃ© qu'une personne Ã©tait morte, un jeune garÃ§on de 12 ans avait Ã©tÃ© blessÃ© et que 23 rÃ©fugiÃ©s Ã©taient arrivÃ©s Ã© apparemment pour avoir provoquÃ© les patrouilles de la police rwandaise. Le Code de conduite de l'ONU, en plus de prÃ©ciser que les responsables de l'application de la loi ne peuvent utiliser la force que dans des circonstances exceptionnelles, spÃ©cifie qu'ils ne peuvent Ã© infliger, susciter ou tolÃ©rer aucun acte de torture ou autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dÃ©gradant ». En vertu des Principes de base, en cas de dÃ©cÃ©s ou de blessure grave, les organismes appropriÃ©s doivent procÃ©der Ã© une vÃ©rification et un rapport dÃ©taillÃ© doit Ã©tre envoyÃ© rapidement aux autoritÃ©s administratives ou aux autoritÃ©s de poursuite compÃ©tentes. Les rÃ©fugiÃ©s soumis Ã© des procÃ©s Les rÃ©fugiÃ©s arrivÃ©s ont Ã©tÃ© inculpÃ©s de participation Ã© des manifestations illÃ©gales, de violences contre les autoritÃ©s publiques, de rÃ©bellion et d'attaque Ã© la force obligatoire des lois. Trois membres du comitÃ© exÃ©cutif du camp de rÃ©fugiÃ©s ont Ã©tÃ© accusÃ©s de Ã© [p]ropagation [d']affirmations mensongÃ©res en vue de provoquer l'hostilitÃ© de l'opinion publique vis-Ã©-vis de l'Etat Rwandais ». Tous les trois avaient signÃ© une lettre adressÃ©e au siÃ©ge du HCR Ã© GenÃ©ve le 15 novembre 2018, dans laquelle le comitÃ© exÃ©cutif s'inquiÃ©tait des rÃ©fugiÃ©s vivant avec Ã© 0,20 USD par jour » aprÃ©s les rÃ©fugiÃ©s et Ã©voquait leur crainte que des rÃ©fugiÃ©s ne meurent de faim. Un rÃ©fugiÃ© a Ã©tÃ© accusÃ© d'avoir partagÃ© des informations avec Human Rights Watch. Les communications ont Ã©tÃ© utilisÃ©es comme preuve contre lui lors de son procÃ©s. Il a Ã©tÃ© reconnu coupable et condamnÃ© Ã© 15 ans de prison le 31 octobre. D'autres procÃ©s ont Ã©tÃ© retardÃ©s ou diffÃ©rÃ©s, alors que la plupart des rÃ©fugiÃ©s inculpÃ©s sont toujours en dÃ©tention. Dans une dÃ©claration du 30 avril 2018, le ministre reÃ©chargÃ© de la Gestion des catastrophes et des questions des rÃ©fugiÃ©s a accusÃ© le comitÃ© exÃ©cutif des rÃ©fugiÃ©s de Ã© mobiliser les rÃ©fugiÃ©s pour qu'ils se rÃ©voltent contre les reprÃ©sentants du gouvernement » et l'ONU. La Commission nationale des droits de la personne Le 9 mars 2018, la Commission nationale des droits de la personne a dÃ©clarÃ© qu'elle enquÃ©tait sur les meurtres et publierait un rapport Ã© en temps voulu ». La dÃ©claration d'un parti pris envers la police et affirme que la police a Ã©tÃ© Ã© attaquÃ©e alors qu'elle tentait de rÃ©primer la violence ». que la manifestation Ã© avait causÃ© des blessures et la mort de certains manifestants ». Ã© Ce jour, le rapport n'a pas Ã©tÃ© publiÃ©.

Ã©

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});